

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2014 À 18 HEURES 30

N° 6 - 166 / 2014 : PRÉSENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PROJET DE CRÉATION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE

L'An Deux Mille Quatorze, le 7 octobre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 7 octobre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric ESQUEVIN, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique MAS (pouvoir de Roland FOISSAC), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Delphine MAILLET-RIGOLET), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Louise AT, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Roland FOISSAC (pouvoir à Dominique MAS), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Delphine MAILLET-RIGOLET (pouvoir à Céline TAFELSKY).

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 50

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 OCTOBRE 2014

N° 6 – 166 / 2014 : PRÉSENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PROJET DE CRÉATION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLABLE

Pilote : Déplacements doux

Services concernés : Affaires juridiques, assurances marchés publics,

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Par la délibération du 29 novembre 2011, le conseil communautaire a fixé les modalités de la concertation (cf. art. L.300-2 code de l'urbanisme). Deux phases ont été prévues :

- une 1^{ère} phase portant sur la présentation des enjeux et objectifs du projet de passerelle, les étapes à venir, et sur les modalités de la concertation ;
- une 2^{nde} étape permettant de présenter le projet lauréat du concours international d'architecture.

Mise en œuvre de la concertation

1^{ère} phase : de juillet 2013 à mai 2014 :

- Mise à disposition du public d'un dossier d'information permettant la compréhension des enjeux et objectifs du projet. Mise en ligne d'un dossier d'information sur le site Internet de l'Agglomération.
- Rédaction d'un article dans le magazine « GrandA » de mars 2014
- Conférence de presse le 24 février 2014 : présentation du projet lauréat

2^{nde} phase : de juin à octobre 2014 :

- Une exposition publique : du 12 juin au 5 juillet 2014 à la médiathèque Pierre-Amalric, à Albi. Un registre a été mis à la disposition du public.
- Des conférences ont été organisées à l'auditorium de la médiathèque Pierre-Amalric : Le mercredi 11 juin 2014 : Conférence « Passerelles et architecture ». Le mercredi 24 juin 2014 : Conférence « La passerelle albigeoise » par Laurent Ney architecte lauréat du concours.
- Une réunion publique : organisée le mercredi 25 juin 2014, à 20h30, à la salle des fêtes de Pratgraussals, à Albi.

Un dossier spécial dans les éditions de juillet et septembre 2014 du magazine « GrandA » a été consacré à la présentation du projet lauréat.

Le bilan de la concertation

Le rapport du président tirant le bilan de la concertation relative au projet de création de la passerelle piétonne et cyclable figure en annexe.

Il comporte en annexe les copies du dossier d'information sur les enjeux et objectifs du projet, des panneaux de l'exposition, du diaporama présenté lors de la réunion publique, des registres dans lequel le public a pu formuler ses observations, des articles de presse, des dossiers et articles parus dans le magazine grandA, du compte-rendu intégral de la réunion public, de l'avis d'affichage portant sur les modalités de la concertation, des affiches portant information sur l'exposition, la réunion publique et les conférences

Ce rapport expose également les questions et observations émises lors de la concertation, classées par thème.

Le bilan en chiffres

500 personnes environ ont pris connaissance de l'exposition

150 personnes ont assisté aux conférences

100 personnes ont assisté à la réunion publique

50 contributions écrites ont été consignées dans les différents registres.

22 contributions orales ont formulées au cours des différentes conférences et réunions.

Sur l'ensemble de ces 72 contributions :

- 43 sont favorables ou très favorables au projet
- 3 sont réservées
- 1 exprime un avis défavorable
- 23 ne prennent pas position (19), voire abordent des questions sans aucun lien avec le projet de passerelle (4).

Les observations formulées et les réponses apportées

De l'analyse des observations exprimées dans les registres et des questions posées lors des réunions il ressort les thèmes récurrents suivants :

- le parti architectural et technique retenu pour la passerelle ;
- la qualité de vie et l'environnement ;
- le projet urbain ;
- le stationnement des habitants du Castelvieu ;
- la circulation ;
- l'accès à la passerelle depuis la rue Lamothe.

1. Le parti architectural et technique retenu pour le projet de passerelle :

Un grand nombre de participants a souligné la qualité architecturale du projet et son intégration dans l'environnement patrimonial.

Observation : Deux personnes se sont interrogées sur le choix de la couleur bleu-gris pastel de la passerelle et son intégration dans le site.

Réponse apportée :

L'architecte indique que la passerelle aura 2 couleurs : une couleur pour le revêtement de sol et en dessous une couleur gris bleuté qui devrait se fondre dans le paysage par le jeu de l'éclairage naturel et des reflets du Tarn.

Pour l'équipe lauréate, l'emploi de la couleur rouge brique suggéré dans l'une des observations aurait un impact visuel plus conséquent.

Le choix de couleur définitif sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Observation : Deux personnes s'interrogent sur la résistance de la passerelle au vent et sur la solidité du viaduc.

Réponse apportée :

L'architecte confirme que les effets du vent ont été pris en compte selon les normes en vigueur.

La passerelle a été conçue pour supporter une charge de foule de 500kg/m².

Le directeur général de RFF et l'architecte précisent que les sondages effectués en amont du concours sous le contrôle du bureau d'études de la SNCF, confirment la qualité exceptionnelle du viaduc, et la faisabilité d'une passerelle en encorbellement.

La présence d'un représentant de RFF au jury est garante du respect des contraintes techniques imposées dans le cahier des charges par RFF et la SNCF.

2. La qualité de vie et l'environnement

Le souci de la qualité de vie et du bien-être des habitants a été évoqué à plusieurs reprises. Les habitants saluent l'initiative de ce projet, facteur de liaison entre le centre-ville et le quartier de la Madeleine et d'embellissement urbain. Les aménagements urbains contribueront à rendre le quartier plus agréable.

L'argument écologique est avancé par plusieurs personnes qui s'enthousiasment du choix de déplacements doux, et qui attendent avec impatience la réalisation de la passerelle.

Observation : Deux personnes s'inquiètent des nuisances sonores que pourrait générer la passerelle : sifflement à l'écoulement de l'air entre la passerelle et les arches du viaduc, bruits liés à la circulation de piétons et de cyclistes sur une passerelle constituée de caissons métalliques.

Réponse apportée :

Au regard de son expérience dans la conception d'ouvrage d'art, l'architecte indique qu'il n'y aura pas de sifflement.

Concernant le revêtement de sol, il indique que la passerelle métallique sera revêtue d'une couche de polyuréthane avec des inserts de quartz. Il s'agit d'un revêtement qui est comparable à un asphalte. Le bruit sera donc équivalent à celui que l'on aurait avec ce matériau asphalte. La passerelle sera un ouvrage métallique soudé, entièrement monolithique qui ne générera pas plus de bruit qu'un ouvrage en asphalte.

Observation : Une personne s'inquiète des vues sur la propriété riveraine en contrebas du viaduc en rive droite.

Réponse apportée :

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un dispositif brise vues au niveau du garde-corps.

Question : Des personnes demandent que soient installés des garages à vélo, des consignes à vélos, et que soient prolongées les liaisons douces.

Réponse apportée :

Le projet prévoit l'installation d'arceaux de stationnement pour les vélos sur les espaces publics situés de part et d'autre de la passerelle. L'implantation d'un service de location vélo en libre-service pourra être envisagé dans le cadre du projet de parking multimodal.

3. Le projet urbain : aménagement des places du Château et du Calvaire

Le projet urbain, dans la continuité des aménagements urbains recueille un avis favorable des habitants. Quelques questions sont posées, notamment quant au choix des matériaux et de la propreté.

Le choix des matériaux

Des observations portent sur le choix des matériaux qui ne sont pas en cohérence avec les matériaux habituellement utilisés dans le cœur historique d'Albi.

Les inconvénients (bruit) et les difficultés de circulation pour les personnes à mobilité réduite (PMR) liés à la présence de pavés sont évoqués.

Réponse apportée :

La réflexion pour les aménagements des places du Château et du Calvaire est en cours avec les services de l'agglomération et de la ville. Le choix des matériaux reste à définir. Le projet s'inscrit dans la continuité des matériaux déjà utilisés dans les aménagements urbains du centre-ville et de la rue du Castelvieu.

La collectivité sera attentive au choix des matériaux par rapport aux différents usages. En ce qui concerne les PMR, l'architecte a prévu une bande de roulement qui conduira naturellement les utilisateurs jusqu'à la passerelle.

Les calades seront, si possible, conservées au droit des bâtiments. Devant la fresque, il est envisagé d'aménager une tonnelle accompagnée de bancs. L'équipe lauréate propose de rappeler l'emprise de l'immeuble démoli.

La collecte des déchets - propreté

Observations :

Une question porte sur l'organisation de la collecte des déchets sur les nouveaux aménagements urbains.

Un intervenant suggère des mesures (filets,...) visant à protéger des projections les propriétés riveraines en contrebas.

Réponse apportée :

Le système de collecte des déchets existant - conteneur enterré - sera maintenu. Le nombre de containers grand volume qui sera installé sera fonction des localisations possibles (1 ou 2).

La problématique propreté / passerelle fait l'objet d'une réflexion. Des poubelles installées à des endroits stratégiques (entrées/sorties de la passerelle et belvédères) pourraient être une réponse.

Installations de toilettes publiques

Observation : Des participants suggèrent l'installation de toilettes publiques sur les nouveaux espaces publics (places du Château et du Calvaire) ou à proximité immédiate.

Réponse apportée :

Il existe au bas de la place du château, un petit local adossé au viaduc ferroviaire, habillé d'un parement de briques, qui abrite d'anciens sanitaires fermés au public depuis de nombreuses années. Une étude préalable sera nécessaire pour déterminer la possibilité de leur réhabilitation.

4. Le stationnement sur la place du château

Observation : Les habitants de la butte du Castelvieu, qui ne disposent pas de garage, s'inquiètent du stationnement pour les riverains, les livraisons et les accès pour les personnes à mobilité réduite.

Un participant souligne l'intérêt pour les commerces d'avoir des places de stationnement « de rotation » sur la place du Castelvieu.

Réponse apportée :

Le fait que le stationnement soit gratuit entraîne la présence de voitures ventouses, et donc, l'absence de places de stationnement pour les riverains ne disposant pas de garage.

La ville projette d'étendre le dispositif de stationnement résidant actuellement mis en place autour du faubourg du Vigan : les personnes habitant le quartier pourront souscrire un abonnement à un tarif attractif pour stationner sur les zones résidant.

Une zone de stationnement résidant est prévue sur l'aire de stationnement payant en haut du Bondidou, ainsi que sur l'espace actuellement utilisé par les camping-cars qui dans le projet sera déplacé sur le site de Pratgrausals. Les places gratuites seront maintenues.

La mise en place de ce dispositif pourrait être la réponse à la demande des habitants du quartier.

Le projet prévoit des places de livraison pour répondre aux besoins de pose et dépose des riverains, et un emplacement spécifique pour les PMR.

5. La circulation

Observation : Un intervenant souligne la nécessité de réaliser parallèlement au projet de passerelle, les aménagements à Pratgrausals (aire de camping-cars et parking multimodal), et de revoir le plan de circulation.

Réponse apportée :

La réalisation concomitante des projets complémentaires avec la passerelle est envisagée. Mme le Maire d'Albi précise que la problématique de la circulation fera l'objet d'une réflexion globale sur le secteur élargi de Pratgraussals.

6. La sécurité de l'accès à la passerelle depuis la rue Lamothe

Observation : Deux habitants ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'accès rive droite : jonction entre la passerelle et la rue de Lamothe.

Réponse apportée :

Des aménagements de sécurité sont prévus en rive droite :

- *élargissement du débouché de la passerelle au niveau de la rue Lamothe pour garantir une meilleure visibilité aux usagers ;*
- *aménagement d'un plateau surélevé pour ralentir les véhicules à l'approche du viaduc ;*

La réflexion sur la mise en sens unique de la rue de Lamothe est envisagée

Au vu de l'exposé qui précède et du rapport annexé à la délibération, je vous propose d'approuver les conclusions du rapport du président tirant le bilan de la concertation portant sur le projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le présent exposé ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et L.300-2 ;

VU la délibération du 29 novembre 2011 fixant les modalités de la concertation

VU le rapport du président tirant le bilan de la concertation portant sur le projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, par 44 voix pour et 4 abstentions
(monsieur Frédéric CABROLIER, monsieur Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, monsieur Fabien LACOSTE)

APPROUVE les conclusions du rapport du président tirant le bilan de la concertation portant sur le projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable.

PREND ACTE des remarques et observations exprimées pendant la concertation

DIT que le projet sera soumis à enquête publique

PREND ACTE que sont annexées au bilan de la concertation les pièces ci-après :

Annexe n°1: délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2011 portant approbation des objectifs et fixant les modalités de la concertation

Annexe n°2 : dossier d'information contenant divers documents permettant la compréhension des enjeux et objectifs du projet

Annexe n°3 : copie des registres d'observations 1^{ère} phase et 2 courriers

Annexe n°4 : panneaux de l'exposition

Annexe n°5 : guide de l'exposition

Annexe n°6 : copie du registre d'observations de la 2^{nde} phase

Annexe n°7 : diaporama réunion publique et réunion association cyclistes

Annexe n°8 : compte rendu intégral de la réunion publique

Annexe n°9 : avis d'affichage portant sur les modalités de la concertation

Annexe n°10 : affiches portant information des expositions, de la réunion publique, des conférences.

Annexe n° 11 : revue de presse

Pour extrait conforme,
Fait le 7 octobre 2014,

Le président,

Philippe BONNECARRERE

